

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-370-1927 promulguant le décret du 17 août 1927, fixant les traitements des administrateurs des colonies.

n° 1-370-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1927

Numéro JO
n° 370 du 30/09/1927

Date du numéro
30 septembre 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent écutoires: Vu le décret du 17 août 1927, fixant les traitements des administrateurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est promulgué dans la colonie le décret du 17 août 1927, fixant les traitements des administrateurs des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur absent et p.o.:L'administrateur chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes,CAVAILLÉ.